



## LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

### ► Des infrastructures inscrites dans les transitions climatique et écologique

L'enjeu du changement climatique demande une réponse forte et un engagement de tous les secteurs d'activité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris et les pouvoirs publics. Au cœur des projets d'aménagement des territoires, supports de nombreux usages et services, les infrastructures de mobilité doivent être adaptées pour tenir compte des enjeux environnementaux actuels.



*Développer une infrastructure bas carbone*

*Intégrer les infrastructures à leur environnement*

*Adapter les infrastructures au changement climatique*

*Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre.*

### ► Des infrastructures inscrites dans la transition numérique

Supports d'une mobilité amenée à devenir de plus en plus connectée et structurante avec le progrès de la couverture numérique, les infrastructures physiques s'inscrivent dans la mutation numérique de notre société. Cette transition numérique offre également des opportunités pour améliorer le suivi et l'évolution des infrastructures par le développement des capteurs et de l'instrumentation.



*Développer des infrastructures génératrices de données*

*Faire des infrastructures de véritables espaces numériques*

*Digitaliser les infrastructures et les métiers*

### ► Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens

Les attentes de la société civile en matière de participation citoyenne – qui s'expriment de manière différente selon qu'on soit usager d'un service, riverain d'une infrastructure, contribuable, professionnel, représentant d'une association, ... – demandent un réexamen des méthodes de conduite de projets d'aménagement de l'espace public et de gestion des infrastructures, pour une meilleure association des citoyens.



*Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité (personnes et marchandises)*

*Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens*

*Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs*

## LES VOIES DE MISE EN ŒUVRE

La réussite de la mise en œuvre de ce pacte demande toutefois de travailler sur quatre engagements préalables, que sont :

- L'adaptation des formations pour répondre aux besoins de compétences
- La mise en place d'une gestion patrimoniale des infrastructures
- La libération de l'innovation dans les infrastructures
- La consolidation d'un mode de travail partenarial et collaboratif

## LE SUIVI DES ENGAGEMENTS

La réalisation de ces engagements demande la mise en place d'un suivi des actions réalisées. Pour cela, un certain nombre d'indicateurs nationaux mesurables par les signataires ont été définis pour suivre l'avancée des réalisations. Par exemple :



Recycler 100 % des produits de déconstruction générés annuellement par les infrastructures à l'échelle nationale



Lancer un projet de recherche national et collaboratif sur la résilience des infrastructures



Participer aux appels à projets d'innovation du secteur, et notamment l'appel à projet du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR)



## UN ENGAGEMENT NATIONAL ET TERRITORIAL

Au-delà de l'actions des signataires dans la mise en œuvre de ce pacte national, la déclinaison territoriale des engagements inscrits dans ce pacte – aux échelles régionales, départementales, métropolitaines, intercommunales – sera d'autant plus importante que l'efficacité des actions menées ne pourra s'évaluer qu'au regard de l'évolution des pratiques opérationnelles sur le terrain, lieu de réalisation des opérations. Un cadre-type est ainsi proposé pour accompagner les acteurs locaux dans une déclinaison territoriale de ces engagements, adaptée à leurs enjeux.

# LES PREMIERS SIGNATAIRES



► **Plus d'informations :** <https://www.idrrim.com/evenements-idrrim/pacte-engagement/>

## La Convention d'Engagement Volontaire de 2009

Le 25 mars 2009, l'État, l'ADF (Assemblée des Départements de France), la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), l'USIRF (maintenant Routes de France), le SPTF (Syndicat Professionnel des Terrassiers de France) et SYNTEC-Ingénierie signaient la Convention d'Engagement Volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain.

Construite autour de 9 engagements et déclinée dans 57 départements, cette convention portait l'objectif d'inscrire la route dans les enjeux de développement durable en réduisant son empreinte écologique et en engageant l'ensemble des acteurs routiers vers des pratiques plus durables.

Dix ans après la signature de cette convention, les résultats montrent que celle-ci a atteint les objectifs fixés par ses signataires en 2009 mais plus encore, qu'elle a permis d'enclencher une dynamique vertueuse entre tous les acteurs. La déclinaison locale de cette convention a également connu une grande réussite en inscrivant les territoires dans une démarche de développement durable de leurs infrastructures routières.